

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1114

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Richard Marion

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1114**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Les théâtres du territoire, comme toute l'activité culturelle du pays, sont lourdement impactés par la pandémie et ses différentes conséquences depuis mars 2020.

En effet, ces établissements ont fait l'objet de plusieurs fermetures administratives successives, de limitations de leur jauge et de couvre-feu durant les périodes d'ouverture. L'ensemble des équipes se sont pleinement mobilisées pour faciliter une reprise d'activités dans les meilleures conditions. Des adaptations (changement de format des spectacles, réaménagement des jauges, avancement des horaires, etc.) n'ont cessé d'être étudiées et proposées selon l'évolution de la situation sanitaire.

Dans l'ensemble, les atterrissages financiers de ces structures sur les exercices 2020 et 2021 sont à l'équilibre grâce aux exonérations de charges, au fonds d'aides exceptionnelles de l'État, au maintien des subventions publiques et aux économies réalisées du fait de la baisse d'activités sur la saison.

En revanche, la situation s'annonce plus préoccupante pour les saisons à venir en raison, notamment, du manque de visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire, du volume important de créations à programmer du fait des reports accumulés lors des 2 saisons précédentes et d'une faible fréquentation du public depuis la réouverture des salles en juin 2021.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient 4 équipements de centralité qui font l'objet de financements croisés entre partenaires publics : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, la Maison de la danse et le Théâtre des Célestins.

Par les potentialités qu'ils offrent et les moyens dont ils disposent, ces établissements participent de la vitalité culturelle du territoire. Ils contribuent à développer une politique culturelle riche et diverse :

- en proposant une programmation artistique qui mêle la scène locale, nationale et internationale,
- en menant une politique d'élargissement des publics par des rencontres, ateliers et actions de médiation,

- en participant à la structuration des filières du spectacle vivant par des activités de production, coproductions, accueil en résidence et partage de ressources.

Le renouvellement à venir des conventions multipartites d'objectifs et de moyens va permettre d'accompagner ces établissements vers une prise en compte plus fine des orientations de la politique culturelle métropolitaine 2021-2026.

Par ailleurs, la Métropole soutient, depuis 2015, l'activité de 16 théâtres de taille et de rayonnement divers qui participent à la vitalité culturelle du territoire.

Conformément à la stratégie culturelle métropolitaine, et considérant les disparités d'accès à la culture pour les habitants selon les communes dans lesquelles ils résident, il est proposé de réorienter ce soutien au profit d'un maillage plus équitable et équilibré du territoire.

Cette évolution fera l'objet d'un travail de concertation avec les communes, les Conférences territoriales des Maires et les acteurs culturels, au cours de l'année 2022, pour une mise en œuvre en 2023.

D'ici là, il est proposé que la Métropole reconduise son soutien aux 16 théâtres selon les mêmes montants qu'en 2021.

III - Les modalités de soutien de la Métropole pour 2022

Le soutien de la Métropole à ces équipements prend la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires).

Il peut aussi prendre la forme, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre, dès que possible, les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice 2022 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

IV - Propositions de financement pour l'année 2022

1° - Scènes de rayonnement national et international

a) - L'Opéra national de Lyon

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par Richard Brunel qui a succédé à Serge Dorny à partir du 1^{er} septembre 2021. L'Opéra poursuit les orientations fixées par la convention-cadre multipartite 2019-2022 approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3173 du 10 décembre 2018 et comportant des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale dans le domaine lyrique, chorégraphique et de concert. Appartenant au réseau des opéras nationaux, il reçoit le soutien du ministère de la Culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et de la Métropole.

La coopération avec plus de 60 structures partenaires dans les champs de l'éducation populaire, du développement local, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de la santé, a permis de mettre en œuvre des actions culturelles et artistiques sur-mesure, dans et hors les murs, avec des publics variés. Plus de 30 000 personnes ont participé à ces actions (répétitions, représentations, visites et rencontres) et 11 500 élèves ont assisté à des représentations scolaires.

L'Opéra national de Lyon est le plus gros employeur de la Région dans le domaine artistique. L'effectif permanent de l'Opéra est de 320 postes (107 au titre de l'association et 213 mis à disposition par la Ville de Lyon), dont 66 personnels administratifs, 98 personnels techniques et 156 personnels artistiques (orchestre, ballet, chœur). L'effectif total, en équivalent temps plein -ETP- (prenant en compte les non permanents), s'élève ainsi à 404. Les ressources financières issues du secteur privé font l'objet d'une attention constante ; ce secteur est suivi par un service spécifique, sous l'autorité du directeur général.

Sur un budget prévisionnel 2022 de 36 125 460 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" à l'Opéra national de Lyon au même montant qu'en 2021, soit 2 919 391 € TTC (2 859 344,41 € HT), représentant 8 % du budget. Les autres financeurs prévisionnels sont la Ville de Lyon (subvention de 7 000 000 € et mise à disposition de personnels à hauteur de 10 464 921 €), l'État (6 043 817 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2 809 197 €).

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis, à nouveau, de 3 % en 2017. Elle est stable depuis.

L'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs multipartite sera engagée début 2022 pour prendre en compte le projet artistique du nouveau directeur et les orientations politiques respectives des exécutifs de la Ville de Lyon et de la Métropole.

b) - Le TNP dénommé Théâtre de la Cité - Villeurbanne

Centre dramatique national (CDN) situé à Villeurbanne et géré par la société à responsabilité limitée (SARL) Théâtre de la Cité - Villeurbanne, le TNP est dirigé par Jean Bellorini. Le CDN présente, chaque année, une ou plusieurs créations de son directeur et de ses artistes associés et programme, en co-production ou simple accueil, des créations représentatives de la vitalité de la scène nationale et européenne.

Il mène, en outre, un travail de sensibilisation du public (visites, rencontres, ateliers ou petites formes proposées sur le territoire) par des actions culturelles auprès de personnes des secteurs de la santé, du handicap, de la cohésion sociale ou du monde du travail. Des projets spécifiques ont également été élaborés pour donner lieu à des travaux d'écriture, de pratique théâtrale, de construction de maquettes de décor et de création avec des lycéens, des étudiants et des habitants du territoire.

L'effectif moyen du TNP, en ETP, est de 94 personnes, dont 66 salariés permanents.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 10 827 294 €, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" au TNP au même montant qu'en 2021 soit 455 900 € TTC ce qui représente environ 4,2 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de l'État (4 600 000 € TTC), de la Ville de Villeurbanne (2 080 039 € TTC, mise à disposition du bâtiment comprise) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (550 000 € TTC).

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis de 6 % en 2017. Elle est stable depuis.

Le changement de direction a donné lieu au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et le TNP. Cette convention présente, notamment, les grandes orientations du projet artistique et culturel de Jean Bellorini et couvre la période de son mandat (2020-2023).

c) - La Maison de la Danse

Située à Lyon 8ème, la Maison de la danse est gérée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Sont inscrites, dans son projet artistique, des missions de diffusion, notamment, au travers de l'accueil de compagnies de danse contemporaine, urbaine, classique, néo-classique, traditionnelle, moderne avec, cependant, une attention particulière portée à la création contemporaine française et internationale.

La Maison de la danse a, en outre, été labellisée pôle européen de création (Maison de la Danse/Biennale de la danse/Atelier) permettant de couvrir toute la chaîne du spectacle vivant (recherche, production, diffusion, médiation) pour atteindre la taille des plus importants "pole-danse" mondiaux.

La Maison de la danse mène un travail d'éducation artistique et culturelle permanent avec des actions de préparation aux spectacles, des visites et découverte des métiers, des bords de scènes, ou encore des vidéo-conférences. Par ailleurs, dans le cadre du pôle régional d'éducation artistique et culturel (PREAC) danse et arts du mouvement, dont la Maison de la danse assure la coordination, des formations sont données à différents professionnels (Éducation nationale, artistes, professionnels de l'éducation populaire).

L'effectif salarié sur cette saison est de 56 ETP, dont 55 permanents ETP.

Il est proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Lyon et la Maison de la Danse couvrant la période 2022-2023.

Pour l'année 2022, sur un budget prévisionnel total de 6 562 147 €, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la danse par une subvention "complément de prix" au même montant qu'en 2021, soit 318 401 € TTC (311 852 € HT). Ce montant représente 4,7 % du budget. Les autres financements prévisionnels proviennent de la Ville de Lyon (965 000 € de subvention et environ 785 000 € de personnel mis à disposition), de l'État (1 099 000 € hors subventions spécifiques) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (380 000 € hors subventions spécifiques).

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

Pour l'année 2023, le montant de la subvention sera déterminé et adopté en 2023 par le Conseil ou la Commission permanente de la Métropole. Une convention d'application mentionnant le montant de la subvention 2023 sera alors conclue.

d) - Les Célestins - Théâtre de Lyon

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par Claudia Stavisky et Pierre-Yves Lenoir, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au même cahier des charges que celui d'un CDN. L'effectif est de 72,5 ETP dont 58,8 ETP personnels permanents.

En termes d'accueil de spectacles, la programmation reflète la création contemporaine nationale et internationale. Ce théâtre favorise, également, le croisement d'œuvres avec des structures repérées de grandes métropoles européennes (Barcelone, Berlin, Turin, etc.).

Le Théâtre mène des actions culturelles, artistiques et pédagogiques en direction du milieu scolaire, du collège à l'université (visites, ateliers voix, lecture, pratique théâtrale) et, hors milieu scolaire (bords de scènes, visites guidées, rencontres avec les troupes artistiques, etc.) en direction de tous les publics.

Sur un budget prévisionnel de 8 697 530 €, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins - Théâtre de Lyon par une subvention du même montant qu'en 2021, soit 265 334 €. Cette subvention représente environ 3 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de la Ville de Lyon à hauteur de 4 885 000 €.

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

2° - Lieux de spectacle vivant

a) - Les scènes labellisées

Ces scènes, faisant partie du réseau de la décentralisation du spectacle vivant et dont le cahier des charges des missions est défini par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication, assument des missions de service public en matière de création, de diffusion d'œuvres, de formation et de structuration professionnelle et d'éducation artistique et culturelle.

- Le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé CDN par l'État et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement réunit le TNG à Lyon 9ème et le Théâtre des ateliers à Lyon 2ème.

Il constitue un outil majeur de conception, fabrication et production d'œuvres théâtrales. En sus de collaborations avec des structures nationales, le TNG tisse des partenariats avec différentes structures du territoire, en particulier pour l'accueil de spectacles dans le cadre des festivals Sens interdits, des utoPistes et de la Biennale des musiques exploratoires, tous 3 soutenus par la Métropole au titre des événements métropolitains. Il est également partenaire du festival Éclosions porté par le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, du Théâtre de la Renaissance ou encore du Planétarium de Vaulx en Velin.

Structure porteuse du PREAC théâtre et arts de la scène en Auvergne-Rhône-Alpes, il est missionné pour construire les formations de formateurs, notamment, sur la place des technologies dans le spectacle vivant. Il joue également un rôle de ressource en matière de formation en direction des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés avec des rencontres préparatoires aux spectacles, animés par le directeur ou des artistes accueillis.

Sur un budget prévisionnel 2022 de 2 874 344 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2021, soit 83 942 € TTC (82 215,48 € HT). Les autres financements attendus proviennent de l'État (1 228 207 €), la Ville de Lyon (600 391 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (171 400 €).

- Le Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape Yuval Pick (CCNR)

Installé à Rillieux-la-Pape et géré par une association, cet équipement est labellisé centre chorégraphique national par l'État. Il constitue, ainsi, un lieu de recherche, de création et d'expérimentation en matière chorégraphique et opère un partage d'outils de travail avec différents artistes.

Le soutien aux équipes artistiques et à l'émergence des jeunes compagnies fait partie de l'ADN du CCNR. Lieu ressource pour le secteur chorégraphique, il permet aux compagnies de la région et d'ailleurs, de bénéficier de soutiens artistiques, techniques, financiers et administratifs pour la mise en œuvre et le développement de leurs projets. Soucieux d'accompagner les danseurs dans leur insertion professionnelle, le CCNR a également créé "YuPi", un parcours itinérant d'insertion et de création.

Un des axes du projet artistique déployé par le chorégraphe, Yuval Pick, directeur du CCNR, est de promouvoir et développer la place du danseur comme interprète, transmetteur et créateur. Il s'appuie, pour cela, sur un noyau de danseurs, qu'il a constitué au moyen d'une permanence artistique affirmée, d'une méthode, practice, et d'un travail de formation des danseurs professionnels.

Par ailleurs, le CCNR porte de nombreux projets de médiation culturelle qui s'adressent aux établissements scolaires, aux structures de soins et d'insertion, aux acteurs associatifs et aux habitants de tous âges, à travers des parcours d'ateliers, de rencontres et de créations participatives.

Construit en 2006, l'édifice a fait l'objet d'un incendie criminel le 31 octobre 2017. Ainsi, depuis 4 ans, le CCNR multiplie ses partenariats avec les équipements culturels de la Métropole pour maintenir au maximum l'accueil des résidences d'artistes et le redéploiement de la diffusion. Au-delà du projet de reconstruction indispensable à la réouverture du lieu, il est apparu que plusieurs adaptations du bâtiment méritaient d'être apportées pour moderniser et améliorer sensiblement l'accueil du public et des artistes. Une subvention d'investissement d'un montant de 200 000€ a été approuvée à cet effet par délibération du Conseil n° 2020-0264 du 14 décembre 2020.

Le CCNR poursuit l'ensemble de ses missions malgré l'incendie qui a endommagé son équipement. Sur un budget prévisionnel 2022 total de 1 442 531 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux-la-Pape par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 18 800 €. Les autres financements attendus proviennent de l'État (648 700 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (195 000 €) et la Ville de Rillieux-la-Pape (80 000 €).

b) - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes.

- Le Théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4ème et géré sous la forme d'une association, le projet artistique du Théâtre de la Croix-Rousse, avec l'arrivée récente d'une nouvelle direction, défend un théâtre inclusif. Il souhaite accompagner les projets et les récits de celles et ceux qui sont moins vus et moins entendus dans la société actuelle en interrogeant des thèmes comme la migration, les violences aux personnes, le genre, l'identité, la résistance, la mémoire. Le champ du théâtre est abordé sous toutes ses facettes, à l'écoute des formes nouvelles et du théâtre tel qu'il s'écrit aujourd'hui. Un laboratoire des idées est proposé sous forme d'un cycle de débats qui relie la programmation artistique à des questions de société.

Le Théâtre de la Croix-Rousse se veut ouvert sur le territoire métropolitain. Cela passe, notamment, par des coopérations avec les partenaires culturels locaux et par l'implication directe des citoyens dans le projet. Une place importante est également accordée au soutien de la création régionale par de nombreux accueils en résidence et des compagnonnages. Le Théâtre assume une mission de pôle ressources pour les compagnies locales émergentes en phase de professionnalisation. À titre d'exemple, la Jeune Fabrique, dispositif innovant, vise à accompagner l'insertion professionnelle des talents artistiques récemment diplômés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une attention particulière est portée aux jeunes générations avec, notamment, une importante programmation jeune public. Par ailleurs, le Théâtre propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires et des publics éloignés de l'offre culturelle (bords de scènes, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale).

Sur un budget prévisionnel 2022 de 2 127 967 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2021, soit 79 524 € TTC (77 888,34 € HT). Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (623 354 €), État (440 744 €) et Région Auvergne-Rhône-Alpes (335 945 €).

- Le Théâtre de la Renaissance

Scène située à Oullins, gérée en régie autonome personnalisée, le Théâtre de la Renaissance développe un projet artistique principalement autour des formes de spectacle musical (théâtre musical ou concert).

Grâce à des liens privilégiés avec des artistes associés, ce Théâtre soutient, par ailleurs, des compagnies par des apports en production. Il met régulièrement à disposition des compagnies ses 2 salles et son espace de répétition, le Bac à Traille.

Le Théâtre de la Renaissance a créé des collaborations avec des événements ou équipements tels que le festival Sens interdits, les Nuits de Fourvière ou l'Opéra de Lyon (co-accueil de spectacles), la Biennale musiques en scène aujourd'hui Biennale des musiques exploratoires (co-production), les structures éducatives Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) et Conservatoire à rayonnement régional (CRR) et avec d'autres structures de la Métropole pour le partage de matériel technique. Il est inscrit dans le réseau professionnel du Groupe des 20, qui regroupe l'ensemble des scènes régionales de théâtre.

Le Théâtre propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires, des ateliers de pratique artistique, des conférences.

Sur un budget prévisionnel total de 1 381 675 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Renaissance par une subvention "complément de prix" d'un même montant qu'en 2021, soit 57 434 € TTC, (56 252,69 € HT). Les autres financements attendus proviennent de la Ville d'Oullins (705 000 €), l'État (150 000 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (120 900 €).

- Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines-Charpieu, cet équipement est géré en régie autonome personnalisée.

L'équipe du Théâtre travaille autour de 3 objectifs : développer la création (accueil de résidences), renforcer les partenariats avec la Biennale de la danse, l'Opéra, le festival Karavel, l'espace Gerson, augmenter les publics scolaires et les ateliers avant les spectacles.

Sur un budget prévisionnel total de 2 032 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 57 434 €. Les autres financements attendus sont les suivants : Ville de Décines-Charpieu (850 000 € de subvention et 170 000 € de mise à disposition de personnel), Région Auvergne-Rhône-Alpes (80 000 €).

c) - Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

- Le Théâtre de Vénissieux

Cet établissement, installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille, est géré en régie autonome personnalisée nommée la Machinerie. Cette régie regroupe le théâtre et Bizarre !, lieu dédié aux cultures urbaines, danse et musique notamment.

Il fait bénéficier des compagnies d'apports en production, de mise à disposition du plateau ou de personnel technique et administratif. Certaines compagnies participent à l'accompagnement d'équipes artistiques accueillies par Bizarre ! Le dispositif Plan B ! et accompagne 6 groupes de musique et une compagnie de danse tout au long de la saison. Ces artistes bénéficient de facilités de répétitions, de séance de travail en commun et d'aide sur leurs créations. Bizarre ! dispose de 3 studios équipés et adaptés aux musiques amplifiées. Ils sont ouverts à toutes les esthétiques musicales et le régisseur d'accueil conseille les groupes qui le souhaitent.

Le travail en réseau se construit avec, notamment, le festival Sens interdits pour la co-réalisation d'un spectacle, le Groupe des 20, dont est membre le Théâtre, ainsi qu'un partenariat avec le Polaris de Corbas.

Le Théâtre propose un programme d'actions culturelles en direction des scolaires : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale, restitutions en public et *master-class*.

Sur un budget prévisionnel total de 1 460 684 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Vénissieux par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 57 434 €. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Ville de Vénissieux (964 750 € de subvention et mise à disposition de personnel), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (130 000 €) et l'État (100 000 €).

- Le Polaris

À Corbas, ce Théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, notamment, une médiathèque et un centre d'arts plastiques ; il est géré par une association.

Il accueille de nombreuses compagnies sur de multiples représentations. L'aide aux compagnies relève de la mise à disposition de plateau, de moyens humains et logistiques, de bureaux, ainsi que d'apports en coproduction.

Outre les équipements de la Ville de Corbas, les partenariats mis en œuvre par le Polaris concernent le festival les Guitares (manifestation regroupant une quinzaine de lieux de la région pour donner à entendre cet instrument). Il constitue, également, un lieu ressources autour du conte, fédérant un collectif de conteurs régionaux (Les Hauts parleurs et alors) et proposant un lieu d'échange, de débat, un travail de soutien à travers la diffusion et l'aide à la création de spectacles des arts de la parole ainsi que des journées de formations professionnelles aux conteurs.

Sur un budget prévisionnel total de 704 182 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 44 180 €, en complément de la Ville de Corbas (485 500 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 000 €).

- Pôle en Scènes

Né de la fusion du Centre chorégraphique Pôle Pik et de l'Espace Albert Camus, la structure Pôle en Scènes est gérée par une association et a pour perspective de croiser un projet de territoire et un projet permettant d'être un appui à la filière de la danse par le soutien aux compagnies.

Ainsi, outre l'accueil de spectacles pluridisciplinaires, ce lieu accompagne des équipes artistiques, principalement de danse, en mettant à disposition un plateau ainsi que du personnel permanent et intermittent. Il apporte, également, de l'aide en nature telle que la mise à disposition de logements à certaines compagnies.

Cet équipement mène un travail en réseau avec des structures métropolitaines, en particulier dans le cadre de Karavel, festival de danse hip-hop soutenu par la Métropole au titre des événements métropolitains, mais aussi des Nuits de Fourvière et du défilé de la Biennale de la danse. Il aide les compagnies *via* la diffusion de leur travail dans des équipements partenaires (Maison de la danse, Université Lyon 2, Toboggan, Centre culturel Charlie Chaplin, Radiant Bellevue, etc.).

Sur un budget total prévisionnel de 1 968 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Pôle en Scènes par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 10 912 €, en complément de la Ville de Bron (840 000 €), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (130 000 €) et l'État (140 000 €). La Métropole apporte, par ailleurs, son soutien au festival Karavel.

- Le Théâtre des Marronniers

Situé à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association.

Labellisé Scène découverte par la Ville de Lyon, il constitue un lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies. Dans le cadre de ce réseau, un emploi de coordinatrice a été mutualisé : le Théâtre des Marronniers met à disposition la logistique (bureau) et le Théâtre des Clochards Célestes assure la gestion administrative du poste.

Plusieurs équipes artistiques, dédiées au théâtre et au théâtre musical, ont bénéficié de la mise à disposition du plateau du lieu.

Il soutient, également, les projets personnels des élèves des cycles d'orientation professionnelle théâtre du Conservatoire de Lyon dans le cadre du festival Éclotions, ainsi que le travail des élèves de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) par la lecture de leurs œuvres lors des Apéritives. Outre des partenariats avec d'autres équipements du territoire, il intègre à la scénographie de spectacles le travail des élèves de l'école Émile Cohl et participe à la sensibilisation des élèves de la Société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) au spectacle vivant.

Il mène des actions culturelles en direction des scolaires, collégiens et lycéens (visites, ateliers, etc.), des centres sociaux, des associations et des comités d'entreprises.

Sur un budget prévisionnel total de 235 858 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre des Marronniers par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 26 508 €, en complément de la Ville de Lyon (65 000 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (25 000 €).

- Centre culturel communal Charlie Chaplin

Cet établissement, situé à Vaulx-en-Velin, est géré en régie municipale.

Le soutien à des résidences de création de compagnies régionales et le développement de partenariats avec les acteurs locaux et les publics sont au cœur du projet du Centre culturel Charlie Chaplin. Les équipes artistiques peuvent disposer de plusieurs jours de temps de plateau, de la mise à disposition de matériel technique et de personnel administratif et technique ainsi que d'apport en coproduction.

Des partenariats sont noués, notamment, avec des événements du territoire tels que le festival Karavel, la Biennale de la danse et la Biennale Hors Normes. Le lieu accueille plus globalement des événements musicaux (A Vaulx Jazz) ou de cultures urbaines.

Dans le cadre des actions éducatives et culturelles, le projet du Centre culturel Charlie Chaplin prend en compte la question de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du temps scolaire et hors scolaire, pour que l'enfant s'inscrive dans un parcours du spectateur.

Sur un budget prévisionnel total de 1 079 245 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 50 365 €. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx-en-Velin (893 880 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (45 000 €).

d) - Les scènes de proximité

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

- La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval

Cet espace culturel est géré en régie municipale.

Au-delà d'une programmation pluridisciplinaire, ce lieu propose de l'apport en coproduction pour des compagnies et la mise à disposition du plateau pour certaines d'entre elles.

Les collaborations de La Mouche visent l'accueil de spectacles liés à des événements d'envergure métropolitaine (Biennale de la danse, utoPistes, Festival Lumière) ; elles mettent aussi en œuvre des outils de communication avec d'autres structures de la région. La Mouche promeut également, dans le cadre du réseau Cirque Auvergne-Rhône Alpes, l'émergence de projets mutualisés dans le domaine du cirque, notamment, par le biais de co-accueils de spectacles avec les salles de Pierre-Bénite, Irigny et Brignais.

La Mouche fait partie du réseau des Directeurs de théâtre du sud-ouest lyonnais (SOL), pour favoriser les échanges entre salles, organiser les tournées, partager les programmations afin d'assurer une diversité culturelle sur le territoire de la Métropole.

Sur un budget prévisionnel total de 686 751 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 11 487 €, la Ville de Saint-Genis-Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 576 251 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 20 000 €.

- Le Sémaphore

Ce Théâtre, situé à Irigny, est géré en régie municipale.

Il participe à la Biennale de la danse, fait des propositions dans le domaine des arts du cirque. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais et fait partie du réseau des directeurs de Théâtre du SOL. Il accueille, en coproduction, une compagnie par an.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 838 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention d'un même montant qu'en 2020, soit 9 720 €, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 680 000 €.

- Le Théâtre de l'Atrium

Situé à Tassin-la-Demi-Lune, cet établissement est géré en régie municipale. Il met à disposition son plateau et du personnel pour quelques compagnies.

Différentes actions de médiation (visites du lieu, atelier de pratique, master-class, etc.) sont menées à l'attention de participants hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total de 570 198 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de l'Atrium par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 10 912 €, la Ville de Tassin-la-Demi-Lune apportant une subvention prévisionnelle de 450 086 €.

- Le Théâtre de Pierre-Bénite

Ce Théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du peuple, géré sous la forme d'une régie directe, est un équipement culturel de proximité de Pierre-Bénite.

Des rencontres avec les artistes et l'action régulière d'une intervenante en milieu scolaire participent à la sensibilisation des élèves. Des ateliers sont également organisés, notamment, en direction des personnes âgées. Des collaborations sont mises en œuvre en particulier avec le Radiant de Caluire-et Cuire.

Sur un budget prévisionnel total de 550 800 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Pierre-Bénite par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 5 302 €, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre-Bénite à hauteur de 466 300 € et de celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 13 000 €.

- Le Théâtre Jean Marais

Implanté à Saint-Fons, ce Théâtre est géré en régie autonome personnalisée.

Il soutient plusieurs compagnies avec la mise à disposition du plateau et des apports en coproductions pour quelques-unes d'entre elles.

Le Théâtre participe au festival Sens interdits et mène des actions culturelles mêlant théâtre, arts plastiques, musique et littérature.

Sur un budget prévisionnel total de 286 912 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre Jean Marais par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 10 912 €, la Ville de Saint-Fons apportant une subvention prévisionnelle de 240 000 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 5 000 €

- Le Théâtre de Givors

Situé au centre de la Ville de Givors, cet établissement est géré par la compagnie Drôle d'équipage dans le cadre d'un marché public.

Le soutien à la création concerne la mise à disposition du plateau et d'aide technique, ainsi que d'apports en coproduction.

Participant au développement culturel du territoire et au soutien au secteur des arts de la rue au travers du festival Les Hommes forts, il collabore également avec d'autres lieux dans le cadre d'achat à tarif préférentiel pour ses abonnés ou d'accueil de spectacles (TNP, Maison de la danse).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 602 617 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Givors par une subvention d'un même montant qu'en 2021, soit 11 487 €, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 350 000 €, l'État de 50 000 € et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 50 000 €.

V - Synthèse des subventions attribuées par la Métropole en 2021 et proposées pour 2022

Structures	Montant 2021 (en €)	Montant 2022 (en €)
Opéra national de Lyon (subvention complément prix)	2 919 391 (TTC)	2 919 391 (TTC)
Théâtre national populaire - Théâtre de la Cité Villeurbanne (subvention complément prix)	455 900 (TTC)	455 900 (TTC)
Maison de la danse (subvention complément prix)	318 401 (TTC)	318 401 (TTC)
Les Célestins - Théâtre de Lyon	265 334	265 334
Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	83 942 (TTC)	83 942 (TTC)
Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape	18 800	18 800
Théâtre de la Croix-Rousse (subvention complément prix)	79 524 (TTC)	79 524 (TTC)
Le Toboggan	57 434	57 434
La Renaissance (subvention complément prix)	57 434 (TTC)	57 434 (TTC)
Théâtre de Vénissieux	57 434	57 434
Centre culturel communal Charlie Chaplin	50 365	50 365
Le Polaris	44 180	44 180
Théâtre des Marronniers	26 508	26 508
Pôle en scènes	10 912	10 912
L'Atrium	10 912	10 912
La Mouche	11 487	11 487
Théâtre Jean Marais	10 912	10 912
Théâtre de Givors	11 487	11 487
Le Sémaphore	9 720	9 720
Théâtre de Pierre-Bénite	5 302	5 302
Total	4 505 379	4 505 379

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels - scènes de rayonnement national et international et lieux de spectacle vivant - précités pour un montant global 4 505 379 € au titre de l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2022, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux scènes de rayonnement national et international et aux lieux de spectacle vivant cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 4 505 379 €,

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire dénommé Théâtre de la Cité Villeurbanne, Les Célestins Théâtre de Lyon, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris, le Théâtre des Marronniers,

c) - la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023 entre la Métropole, la Ville de Lyon et la Maison de la danse.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 4 505 379 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275817-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
